

**CONSEIL SYNDICAL DU 21 MARS 2019
A Saint Alban d'Ay**

COMPTE-RENDU

Séance du conseil syndical du 21 mars 2019

Date de la convocation : 14 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 37 dont 31 titulaires et 6 suppléants

Etaient présents :

Délégués titulaires : BANCHET Gérard, BONNET Sylvie, BORDAS Micaël, BOURGET Vincent, CHARRA Dominique, CHARVET Francis, COLLINET Christophe, DELAPLACETTE Philippe, DEVRIEUX Michel, DREVON Gilbert, FERRAND André, FREYGENON Michel, GIRARDON-TOURNIER Lucette, LACROIX Alain, LAMBERT Gérard, LAMBERT Marie-Thérèse, LAMOTTE Thibaut, LENTILLON Gilles, MONDANGE André, MOREL Marielle, PLENET Simon, ROBERT Gérard, ROZIER Jean-Marc, SABATIER René, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, TOULARASTEL Thomas, VIAL Gilles, VIALLATTE Régis, ZAHM Alain, ZILLIOX Charles.

Délégués suppléants : BONNET Céline, CORTES Daniel, DECORME Aline, DE SAINT LAURENT Christine, SERILLON Danielle, THOMAS Alain.

Techniciens et autres présents : CELARD Elisabeth, ARMISSOGLIO Audrey, FONTVIEILLE Isabelle, LIOGIER Nelly, MASSON Gaëlle, ROHNER Pauline, LE JEUNE Cédric.

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

Ordre du jour :

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 14 février 2019
- Approbation de l'ordre du jour

2 - Ressources Humaines

- Délibération D-2019-09 : Protection sociale des agents : convention avec le CDG 38
- Délibération D-2019-10 : Ressources humaines – Tableau des effectifs – Actualisation

3 – Finances - Budget

- Délibération D-2019-11 : Compte de gestion 2018
- Délibération D-2019-12 : Compte administratif 2018
- Délibération D-2019-13 : Affectation du résultat 2018
- Délibération D-2019-14 : Détermination de la cotisation 2018 des adhérents au SMRR
- Délibération D-2019-15 : Budget primitif 2019

4 – Plate-forme de la biodiversité « Rive Nature »

Délibération D-2019-16 : adhésion du SMRR à Rives Nature, désignation des représentants à l'Assemblée Générale et candidats au Conseil d'Administration

5 – Présentation du rapport d'activités 2018

6 – Echanges autour de la question des modèles économiques territoriaux

7 – Questions diverses

1 – Introduction

Il est proposé de commencer par la présentation de l'agence d'urbanisme de Lyon, dans l'attente de l'arrivée des derniers conseillers syndicaux attendus (manque un conseiller pour le quorum). Le président propose la validation du compte-rendu du conseil syndical du 14 février 2019 qui avait pour ordre du jour le DOB et l'arrêt du Scot puis l'approbation de l'ordre du jour

- Le compte-rendu est validé à l'unanimité
- L'ordre du jour est validé à l'unanimité

6 – Echanges autour de la question des modèles économiques territoriaux

Présentation par Olivier Roussel et Vincent Couturier d'une étude inter-Scot sur les transferts d'entreprises et valorisation des résultats au travers de réflexions et questionnements sur les modèles économiques et les enjeux de coopération territoriale (cf. présentation en p.j).

Etude sur les transferts d'établissements (réalisée en partenariat avec l'INSEE).

Objectif : Réaliser l'impact sur l'emploi des transferts d'établissements

Présentation des résultats de l'étude à l'échelle de l'aire métropolitaine avec zoom à l'échelle des Rives du Rhône.

Echanges avec la salle :

Philippe Delaplacette signale que cette présentation suscite de nombreux questionnements donnant envie d'aller plus loin : quelle motivation de ces transferts ? Quelles attentes ? Quelles raisons quant aux choix de localisation ? Comment peut-on renforcer l'attractivité des Rives du Rhône ? Quelle est la nature des activités accueillies ?...

Vincent Couturier confirme l'entrée très quantitative de l'étude à partir des données de l'INSEE. Des discussions avec les EPCI vont être engagées pour mettre en débat les analyses quantitatives avec les réalités du terrain et échanger sur les stratégies d'accueil. Il n'y a pas eu d'enquête réalisée auprès des entreprises mais au moins la connaissance du top 10 des entreprises transférées d'un EPCI à un autre. Globalement les grands établissements sont restés sur la même commune et sont peu mobiles. Les services aux entreprises sont les établissements les plus mobiles.

Quelques flux de desserrement sont constatés de la métropole vers les territoires voisins, notamment vers le Nord du territoire des Rives du Rhône par exemple. Les échanges avec les EPCI vont permettre d'approfondir ces analyses de manière plus qualitative.

Les modèles économiques (présentation valorisant les réflexions portées par les chercheurs Talandier et Boulga Olga, présentés récemment lors d'un séminaire organisé par l'agence d'urbanisme)

Philippe Delaplacette retient de la présentation les enjeux d'amélioration de la coopération économique. Il faut cesser de se comparer les uns les autres et coopérer plutôt que nourrir des logiques de rivalité ou concurrence. Il faut prendre en compte les savoirs-faire et les capacités des territoires. Une réflexion de ce type doit être menée sur le Scot.

Denis Sauze relève l'intérêt de « vulgariser » les nouveaux modèles économiques et d'avoir d'autres références en tête. Il est possible de promouvoir des modèles de développement économique différents, mais cela prend du temps, il existe des réticences très fortes.

Cédric Le Jeune : Ces deux présentations avaient aussi pour intérêt de briser quelques idées reçues et d'ouvrir la porte aux discussions à venir (l'agglomération lyonnaise ne syphonne pas le développement économique mais ne le redistribue pas non plus autant qu'on pourrait le prétendre, les entreprises se déplacent très peu et pas loin, la création d'emploi est d'abord le fait des entreprises déjà présentes, etc.).



Durant la présentation le quorum a été atteint avec la présence de 37 conseillers syndicaux. Le conseil peut donc valablement délibérer.

2 – Ressources Humaines

→ Délibération D-2019-09 : Protection sociale des agents : convention avec le CDG 38

Le SMRR participe depuis 2018 au contrat de prévoyance des agents adhérents au contrat labellisé de la MNT (maintien de salaire en cas de maladie ou invalidité). Le taux de cotisation a encore très fortement augmenté en 2019. Le SMRR et les agents souhaitent étudier d'autres propositions de contrats labellisés.

Le CDG 38 propose justement de leur donner mandat afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur. Le SMRR sera libre d'adhérer ou pas à l'issue de leur démarche au contrat choisi par le CDG 38.

Il conviendra d'autoriser le Président à donner mandat au CDG 38 afin de développer une convention de participation de la protection sociale complémentaire avec participation employeur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

→ Délibération D-2019-10 : Ressources humaines – Tableau des effectifs – Actualisation

Monsieur DELAPLACETTE rappelle que l'agent attaché aux missions du SIG et de l'environnement avec notamment la ressource en eau a déjà bénéficié de 2 contrats de 3 ans et que le dernier arrive à échéance cette année.

Il est proposé de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs, afin de renouveler le contrat correspond au poste de « chargé d'études SIG / Environnement » en CDI à partir du 30 août 2019. S'agissant d'un emploi permanent et étant donné que l'agent concerné remplit les conditions pour l'établissement d'un CDI, il est proposé de porter ce poste au tableau des effectifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - Finances - Budget

→ Délibération D-2019-11 – Compte de gestion 2018

Préalablement à la délibération de ce jour sur le compte administratif, il est proposé au conseil syndical d'approuver le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

→ Délibération D-2019-12 – Compte administratif 2018

Sous la présidence de séance de Gérard Banchet, 1^{er} vice-président, le conseil syndical prend connaissance du compte administratif de l'exercice 2018 (dressé par Philippe Delaplace Président) et constate sa concordance avec le compte de gestion 2018. Une fois le débat tenu, le Président Philippe Delaplace se retire et le conseil peut valablement délibérer sur le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SMRR						
Résultats reportés 2017		234 791.20		445 730.87		680 522.07



Opérations de l'exercice 2018	419 840.60	347 669.74	827 917.58	971 267.95	1 247 758.18	1 318 937.69
TOTAUX	419 840.60	582 460.94	827 917.58	1 416 998.82	1 247 758.18	1 999 459.76
Résultats de clôture		162 620.34		589 081.24		
Restes à réaliser	148 974.28				148 974.28	
TOTAUX CUMULES	148 974.28			589 081.24	148 974.28	
RESULTATS DEFINITIFS		13 646.06		589 081.24		602 727.30

La délibération est adoptée à l'unanimité.

→ Délibération D-2019-13 – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture constatés au compte administratif 2018 du budget sont :

- en section de fonctionnement : excédent de 589 081.24€ (002)
- en section d'investissement : excédent de 162 620.34€ (001)

L'excédent d'investissement pour 162 620.34€ est reporté en investissement (001). L'excédent de fonctionnement est reporté pour 589 081.24€ dans la section de fonctionnement (002).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

→ Délibération D-2019-14 – Détermination de la cotisation 2019 des adhérents au SMRR

En 2019, il est proposé de réduire le montant de la cotisation des EPCI pour les missions du SMRR de 0,15 € vis-à-vis de 2018, soit 2,40 € / habitant (base population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2019).

Cette baisse de cotisation de 0.15 centimes comprend notamment 0.05 centimes qui seront directement reversés par chaque EPCI à Rives Nature dès 2019.

Le montant de la participation 2019 des intercommunalités sera donc ventilé de la façon suivante :

EPCI	population	contribution
CA Vienne Condrieu Agglomération	89 210	214 104.00
CC Entre Bièvre et Rhône	67 546	162 110.40
CC Porte de DrômArdèche	46 656	111 974.44
CA Annonay Rhône Agglo	48 528	116 467.20
CC Pilat Rhodanien	16 771	40 250.40
CC du Val d'Ay	5 906	14 174.40
CC du Val d'Ay / cotisation exceptionnelle année 2/2		7 747.27
Total		666 828.11

La délibération est adoptée à l'unanimité

→ Délibération D-2019-15 – Budget Primitif 2019

Après avoir débattu des orientations budgétaires lors du conseil syndical du 14 février 2019, conformément à la législation en vigueur, le conseil syndical doit voter le budget primitif. Le projet de budget primitif proposé au vote



du conseil syndical est présenté sous forme de l'état comptable réglementaire. Il est proposé de reprendre dès le budget primitif, les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2018 tels qu'ils viennent d'être présentés, retracés dans le compte administratif 2018.

- La délibération est adoptée à l'unanimité

4 - Plate-forme de la biodiversité « Rive Nature »

Charles Zilliox présente le projet, en trappelle les origines et objectifs et propose la délibération au vote. Il est précisé que les représentants à Rives Nature seront finalement désignés dans un second temps.

➔ Délibération D-2019-16 : adhésion du SMRR à Rives Nature, désignation des représentants à l'Assemblée Générale et candidats au Conseil d'Administration

Le territoire des Rives du Rhône présente une biodiversité exceptionnelle et singulière mais cette richesse patrimoniale est inégalement connue et préservée sur un territoire de moyenne vallée du Rhône porteur de nombreux projets.

Les lois SRU, Grenelle de l'Environnement et Biodiversité ont renforcé les responsabilités des élus et des territoires en matière de préservation de l'environnement.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), les PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et le PLU doivent être en capacité d'évaluer l'impact de leurs projets sur l'environnement et à la fois maintenir la biodiversité.

Le projet de plateforme de la biodiversité nommé Rives Nature est initié depuis 2016 par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône avec le soutien du Parc Naturel Régional du Pilat.

Cette structure parapublique, sous maîtrise des collectivités, présente un format partenarial et souple avec une mutualisation des moyens financiers et humains permettant d'accompagner le projet de territoire à travers cinq objectifs :

- Développer et animer un observatoire, centre de ressources
- Accompagner les projets en apportant une expertise, du conseil et en développant la recherche
- Former et sensibiliser à la biodiversité et à ses enjeux
- Communiquer sur la biodiversité et exercer une veille
- Assurer le fonctionnement et l'animation de la structure

A ces cinq objectifs, dix missions prioritaires ont été définis dans le programme d'activités prévisionnel avec

- le bilan de la connaissance naturaliste et des indicateurs sur les Rives du Rhône
- la centralisation et partage de la connaissance Naturaliste
- l'identification des inventaires et des indicateurs à développer (sciences participatives, ...)
- l'animation et réflexion sur l'opportunité d'une stratégie territoriale de compensation environnementale
- la veille sur l'actualité de la biodiversité (lois, programmes de recherche, actions)
- la mise en place de programme de recherche et d'expérimentations
- le développement d'un réseau d'acteurs de la biodiversité, la communication sur l'activité de la structure et de ses partenaires et sur la biodiversité des Rives du Rhône
- le fonctionnement et animation de l'association et l'animation du réseau de veille écologique.

En outre les services aux adhérents comprennent :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les études environnementales et inventaires ex. PLU(i) (cahiers des charges, analyse des offres, suivi)
- le conseil sur le volet biodiversité des contrats de rivière, SAGE, chartes forestières et agricoles
- l'expertise simplifiée de la biodiversité sur un site de projet et conseils pour une bonne prise en compte
- le développement d'outils de partage de connaissances (Géonature, ...) avec l'engagement d'un travail avec le Parc du Pilat et l'Agence Française de la Biodiversité
- l'organisation de formations et visites (sites témoins/retours d'expériences)
- l'apport d'une information centralisée et pédagogique sur la biodiversité des Rives du Rhône
- la mise en relation avec des experts locaux, les acteurs de la biodiversité (associations, conservatoires, gestionnaires espaces naturels, ...) et les éducateurs nature.



La gouvernance de la structure est assurée par six collèges permettant de représenter les acteurs du territoire, publics comme privés. L'administration sera maîtrisée majoritairement par les collectivités des Rives du Rhône avec une Assemblée générale, un Conseil d'Administration et un Bureau.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- D'adhérer à Rives Nature,
- De verser à Rives Nature la cotisation triennale de de 0,05€/an/habitant conformément au règlement intérieur (montant retiré de la cotisation versée au Syndicat Mixte des Rives du Rhône),
- De l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Les représentants seront désignés à l'occasion d'un prochain conseil syndical.

Francis Charvet fait part d'inquiétudes exprimées en bureau communautaire sur le projet, ses évolutions possibles, les modalités de représentation. Les représentants d'Entre Bièvre et Rhône s'abstiendront donc au moment du vote car le projet n'a pas encore été voté en interne à l'EPCI.

Philippe Delaplacette rappelle que l'engagement sur les questions de biodiversité est une « marque de fabrique » du Scot Rives du Rhône que les élus ont souhaité poursuivre sous une autre forme. La volonté a toujours été de valoriser le tissu et les savoir-faire locaux plutôt que de recourir à des prestations extérieures. Il faut avancer c'est pourquoi la délibération doit être maintenue.

Adopté à 30 voix pour et 7 abstentions

5 - Présentation du rapport d'activités 2018

Le rapport d'activité 2018, joint à la convocation, est présenté par Nelly LIOGIER. Pas d'observations ni remarques particulières.

M. Philippe Delaplacette remercie les participants pour leur présence en nombre et le vote de confiance réalisé ce soir, puis lève la séance à 20h30 en invitant les participants à un verre de l'amitié sympathiquement offert par la CC Val d'Ay.

